

# CONSEIL GENERAL DE VALANGIN

## SEANCE EXTRAORDINAIRE

LUNDI 13 AOUT 2012, SALLE DU CONSEIL GENERAL

**Présidence** : M. Vincent Challandes

### **Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance de constitution du 11 juin 2012
3. Travaux au collège et panneaux solaires, information du Conseil communal
4. Demande de crédits complémentaires pour la réfection de la façade
5. Divers

M. Challandes ouvre la séance à 20h00 et demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Tel n'étant pas le cas, il peut être suivi tel quel.

Il donne lecture de la lettre de démission de M. Stéphane Robert du Conseil général et des différentes commissions dont il était membre.

### **1. Appel**

12 personnes présentes

Excusés : MM. A. Charrière et L. Balmer

### **2. Procès-verbal de la séance de constitution du 11 juin 2012**

Pas de remarque

Au vote, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

### **3. Travaux au collège et panneaux solaires, information du Conseil communal**

Mme Charrière explique que, juste après la séance de constitution, les travaux pour la réfection du toit ont été attribués à l'entreprise Aiassa. Apprenant cela, M. Stéphane Robert a convoqué de tout urgence la commission du collège. Il a exprimé haut et fort son mécontentement vis-à-vis de cette adjudication, allant jusqu'à mettre en doute la bonne foi des membres du Conseil communal.

M. Vieira lui a montré les devis et répondu que toutes les procédures avaient été faites dans les règles de l'art, notamment au niveau de la sécurité puisque l'échafaudage a été monté avant le début des vacances et que le périmètre a été sécurisé.

Mais M. Robert s'est emporté sur le choix de la commune et a posé énormément de questions, certaines hors de son rôle de conseiller général.

Suite à toutes ces remarques, le Conseil communal a pris la précaution de faire appel à un architecte-conseil. Celui-ci a tout de suite rendu attentives les autorités sur le problème du réhaussement du toit et des permissions des différents services de l'Etat. Si le service de l'énergie était totalement pour la pose des panneaux solaires, il n'en a pas été de même pour le service des monuments et sites qui a catégoriquement refusé la modification du toit nécessaire à la pose de panneaux solaires en prétextant que le collège est un bâtiment de classe 3, donc partiellement protégé. Il aurait fallu faire une demande de permis de construire, mais les travaux étaient déjà commencés, ce n'était donc pas possible.

Le Conseil communal a dès lors abandonné ce projet et a remis l'ouvrage sur le métier pour trouver un autre endroit. Il a été question de les poser sur les toits des couverts et du cabanon à côté du collège. Pour l'instant ce projet est en stand-by. D'autres solutions sont à l'étude. Le Conseil général sera tenu au courant.

Mme de Angelis Margueron demande si EWZ est d'accord que ces panneaux soient posés sur d'autres toitures que celle du collège. Oui, répond M. Vieira pourvu que la production d'énergie requise soit atteinte. Il souligne que c'est suite à un concours que la commune a été choisie et que c'est à ce moment-là que l'on a décidé de les installer sur le toit du collège puisque de toute façon il fallait le refaire. Les contacts nécessaires ont donc été pris et l'entreprise Perroud a fait une offre pour les 80m<sup>2</sup> de panneaux solaires. Il faut ajouter que c'est M. Stéphane Robert qui avait dit à l'époque que l'on pouvait sans problème poser ces 80m<sup>2</sup> sur le toit du collège. Mais quand il s'est agi de le faire, il a fallu se rendre à l'évidence que ce n'était possible qu'en modifiant le toit. Même en choisissant son entreprise, on aurait eu les mêmes problèmes avec le service des monuments et des sites. Et bizarrement c'est après une demande de renseignements de M. Robert, que le service des monuments et des sites s'est intéressé à notre toit et à nos travaux !

Pour l'instant, tout ce que demande EWZ c'est une production d'au moins 8'000kwh/an et selon les estimations de Perroud, en posant ces panneaux sur les bâtiments annexes au collège, on pourrait atteindre les 11'000kwh/an, mais ce n'est qu'une estimation.

#### **4. Demande de crédits complémentaires pour la réfection de la façade du collège**

En préambule, M. Vieira donne un bref compte-rendu des différents problèmes rencontrés lors de la réfection du toit. Les couvreurs se sont trompés dans la couleur des tuiles, ils ont dû les enlever et recommencer avec la bonne tuile, ce qui a retardé de quelques jours les travaux. A l'heure actuelle, il ne reste plus que l'isolation des combles à effectuer.

Profitant de l'échafaudage, le Conseil communal a examiné les façades qui présentent de sérieuses fissures dans la pierre d'Hauterive et auraient besoin d'un bon coup de peinture. Un devis a donc été demandé à l'entreprise Facchinetti, spécialisée dans la restauration de ces pierres. Ce devis se monte à CHF 40'500,-. Deux offres ont été demandés à des peintres. C'est celle de l'entreprise Pinto qui a été retenue, car beaucoup moins chère que son concurrent, CHF 31'000,-.

Sans mettre la pression au Conseil général, le Conseil communal préconise de refaire ces façades pendant que l'échafaudage est sur place. Il rappelle qu'un échafaudage coûte environ 21'000,-. Si on refait les façades, le surcoût pour l'échafaudage est de moins importance.

M. Allemann estime qu'il faut saisir cette opportunité. Il est d'accord avec le Conseil communal de dire que les façades ne sont pas en état du tout.

M. Challandes dit que le Conseil général est confronté à deux choix : un crédit de 30'000,- ou un crédit de 70'000,- que l'on restaure les pierres d'Hauterive ou non. Oui, répond le Conseil communal, c'est exactement cela. Mais le problème des pierres reste le même si on ne fait rien.

Mme de Angelis Margueron demande si à long terme ce bâtiment restera un collège ? Elle trouve que si on n'est pas assuré de conserver notre collège en tant que tel, c'est dommage de le restaurer et qu'il soit vide.

Le Conseil communal répond qu'il faudra se battre pour que le collège de Valangin reste dans le giron des écoles, mais selon M. Wälti, avec le nombre d'enfants dans le district du Val-de-Ruz, cela ne devrait pas trop poser de problème, il faudra de plus en plus de locaux.

M. Allemann ajoute qu'il faut maintenir le patrimoine bâti de la commune et si par hasard le collège n'est plus utilisé en tant que tel et que l'on fait des appartements, on aura déjà un toit et des façades en bon état.

Le Conseil communal détaille le devis de Facchinetti, en mentionnant qu'il y a beaucoup de dégâts notamment sur les pierres angulaires. De plus, les trous laissés par la dépose des anciennes fenêtres n'ont jamais été rebouchés. Il faut savoir qu'il y en a 360 à boucher, ceci pour une somme de CHF 11'500,-.

Mme Biamonte dit que puisque c'est un bâtiment classé, c'est une très bonne idée de lui redonner une jeunesse.

M. Hoffmann demande quelle sera la durée des travaux ? Il s'inquiète du fait que les élèves auront repris le chemin de l'école. M. Vieira répond que les travaux dureront 5 à 6 semaines. Il est très conscient des problèmes de sécurité et des désagréments que cela va provoquer, mais tout va être mis en œuvre pour sécuriser le périmètre. Bien entendu, tous les risques ne peuvent être écartés, mais il sera fait au mieux et au plus près de la conscience des élus.

En cas d'accord, les travaux pourraient commencer tout de suite, c'est la raison pour laquelle les deux demandes de crédit sont assujetties de la clause d'urgence. Ce qui veut dire qu'ils n'ont pas besoin d'être soumis au délai référendaire. Cette mention est indiquée dans la demande de crédit et doit être approuvée par au moins les 2/3 tiers du Conseil général.

Mme Aquilon demande s'il n'y a pas de 2<sup>ème</sup> devis pour les travaux de maçonnerie. Non, répond le Conseil communal, car il n'y a qu'un spécialiste de ce genre de travaux et c'est l'entreprise Facchinetti.

Mme Charrière expose ensuite la 3<sup>ème</sup> demande de crédit de CHF 25'000.-. Suite à l'orage du 5 août dernier, les protections du toit n'ont pas été étanches et de l'eau s'est infiltrée. Il faut dire que les conditions atmosphériques étaient exceptionnelles. Des dégâts ont été constatés dans différents locaux, mais plus spécialement dans la classe de Mmes Métille et Aquilon.

M. Vieira a immédiatement contacté M. Aiassa pour lui signaler ce problème. Il faudra déclarer le sinistre à l'ECAP et si cet établissement n'entre pas en matière, l'entreprise fera appel à sa responsabilité civile.

Mme Charrière, étant donné qu'une partie des travaux de réfection sera payée par l'assurance, demande s'il ne serait pas judicieux de refaire toute la classe. Il s'agirait d'une somme de CHF 25'000,- sur laquelle, il faudra déduire la participation des assurances.

M. Allemann dit qu'il faudrait déjà savoir ce que l'assurance prend à sa charge et demander le crédit en conséquence au Conseil général.

M. Wälti dit que de toute façon ce crédit est soumis au délai référendaire, on aura le temps de demander des offres, d'avoir la réponse de l'ECAP ou de la RC. On demande un crédit de CHF 25'000,- mais on n'est pas obligé de le dépenser.

Mme Biamonte dit que puisque les travaux seraient entrepris en octobre, on pourrait attendre les devis avant de se prononcer. M. Wälti répond que si on veut faire les travaux durant les vacances d'octobre, il faut voter le crédit maintenant, car le délai référendaire est de 4 semaines (jours ouvrables). Si on attend encore, les travaux ne pourront pas se faire au mois d'octobre et il n'est pas sûr que les assurances soient d'accord de reporter leur participation.

Il propose qu'un courrier soit envoyé à tous les conseillers généraux pour les informer des différents devis reçus.

Mme de Angelis Margueron dit qu'il faut bien respecter le délai référendaire, au vu de la lettre de M. Robert, si on fait une erreur il ne va pas se gêner pour mettre des bâtons dans les roues de la commune.

M. Wälti répond qu'au niveau des devis (pour la toiture), il n'y avait pas photo, celui de l'entreprise ADR était beaucoup plus élevé que celui de l'entreprise Aiassa. Ces devis ont d'ailleurs été présentés à la commission des finances qui n'a pu que le constater. Selon la loi sur les marchés publics, on n'aurait jamais pu lui attribuer les travaux. M. Robert se trompe.

Le Conseil général passe maintenant au vote des 3 crédits :

**Crédit de CHF 41'000,- pour la restauration des pierres d'Hauterive :**

11 oui, à l'unanimité

**Crédit de CHF 31'000,- pour le ravalement des façades au niveau de la peinture**

11 oui, à l'unanimité.

Ces deux crédits ne seront pas soumis au délai référendaire, comme le permet l'article 3.38 du règlement général de la commune.

**Crédit de CHF 25'000,- pour la réfection de la salle de classe**

10 oui et une abstention.

Le Conseil communal remercie le Conseil général pour le vote de ces crédits.

**5. Divers**

M. Allemann signale qu'une borne est descellée à l'entrée est du bourg.

Le Conseil communal donnera l'ordre de réparation à M. Fontana.

La parole n'étant plus demandée, la présidente lève la séance à 20h55.

Le président

L'administratrice